

636. Administration—Crédit supplémentaire pour le traitement du commis des prévisions budgétaires à \$4,920, \$780.

M. PELLETIER: Voici un exemplaire du budget principal des dépenses; nous avons ensuite un budget supplémentaire, puis un deuxième budget supplémentaire, et enfin un budget spécial des dépenses dans chacun desquels se trouvent des crédits pour le ministère des Travaux publics. Un honorable député de Toronto analysait hier ces dépenses par province, et nous constatons que c'est dans l'Alberta qu'elles sont le moins élevées. Au point de vue de la population, l'Alberta n'est sûrement pas la plus petite province du Canada et ses besoins sont aussi urgents que ceux de toute autre province. Pourquoi l'Alberta reçoit-elle moins que les autres provinces, sauf peut-être l'île du Prince-Edouard qui est évidemment beaucoup plus petite?

M. MacNICOL: L'Alberta reçoit moins que l'île-du-Prince-Edouard.

M. PELLETIER: Lorsque la question fut posée au ministre l'an dernier, il répondit qu'il n'avait reçu aucune demande de l'Alberta. Or, j'ai la certitude qu'il en a reçu un très grand nombre cette année. Peut-être le ministre a-t-il voulu dire qu'il lui était impossible de donner suite à ces requêtes, ce qui n'est pas du tout la même chose. Etant donné ses besoins, il me semble que l'on devrait faire beaucoup plus pour cette province; peut-être le ministre voudra-t-il nous dire pourquoi il n'en a pas tenu compte?

L'hon. M. CARDIN: Le nombre de requêtes reçues de l'Alberta n'est pas aussi considérable que semble le croire mon honorable ami. Je crois pouvoir déclarer en toute sûreté que nous avons donné suite à la plupart des demandes venues de cette province. Il y a une très bonne raison pourquoi, dans la liste des déboursés, le nom de l'Alberta ne figure pas aussi souvent que ceux, par exemple, de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. La plupart des dépenses effectuées dans ces provinces sont dues à l'étendue de leurs côtes et à leurs nombreux havres, ce qui n'existe pas dans l'Alberta. C'est là une raison, et l'on pourrait ajouter que le facteur population entre également en ligne de compte. Là où la population est plus dense, comme dans l'Ontario et Québec, les demandes pour des édifices publics sont plus nombreuses que dans les provinces à population restreinte. Autant que je puis en juger, nous n'avons commis aucune injustice à l'égard de l'Alberta, et toute demande que l'on nous adressera sera étudiée dans le meilleur esprit possible.

[L'hon. M. Cardin.]

M. PELLETIER: Je suis très heureux que le ministre ait formulé cette déclaration, et je reconnais avec lui que le grand nombre de havres de la Nouvelle-Ecosse, du Québec et de l'Ontario nécessitent des dépenses beaucoup plus considérables dans ces provinces. Toutefois, je ne puis m'empêcher de faire remarquer que je n'ai connaissance d'aucune nouvelle mer intérieure dans la province de la Saskatchewan, pouvant justifier des déboursés considérables dans cette province. D'autre part, je tiens à assurer le ministre que ce n'est pas par suite du manque de demandes reçues de l'Alberta que l'on a réduit le montant affecté à cette province. L'an dernier, par exemple, l'on a entrepris certains travaux de dragage à Waterways, sur la rivière Athabaska, et, si je ne m'abuse, c'est le ministère des Mines et des Ressources qui a soldé le coût de l'entreprise. En conséquence, on a dépensé environ \$50,000 à cet endroit, qu'on a enlevé à l'Alberta. Cet argent aurait autrement été versé sous forme d'aide à cette province particulière. Je ne crois pas qu'aucune des autres provinces soit traitée de cette manière, et c'est pour cette raison que je porte cette question à l'attention du ministre.

(Le crédit est adopté.)

Division de l'architecte en chef—Construction, réparations et amélioration des édifices publics—Québec—

639. Terminus postal de Montréal—Agrandissement (coût approximatif, \$688,900), \$500,000.

L'hon. M. STEWART: En quoi consiste cette dépense?

L'hon. M. CARDIN: Il s'agit d'agrandir le terminus postal de Montréal.

L'hon. M. STEWART: Où cet agrandissement se fera-t-il?

L'hon. M. CARDIN: Dans un cas, le long de la rue Saint-Jacques, et dans l'autre, ce sera le long de la rue Saint-Antoine. Lorsqu'on a conçu ce projet il était question de construire deux agrandissements. L'un se trouve le long de la rue Saint-Jacques, en face de la gare Bonaventure.

L'hon. M. STEWART: S'étendra-t-il jusqu'à la rue Windsor?

L'hon. M. CARDIN: Oui, dans les deux cas.

M. HEAPS: Ces agrandissements sont-ils nécessaires?

L'hon. M. CARDIN: Oui, et ils ont été fortement recommandés par le ministère des Postes. On les a demandés l'an dernier, et actuellement on insiste pour les obtenir.

(Le crédit est adopté.)